

**Interpellation du député Julien Uyttendaele
à Barbara Trachte Ministre Présidente de la COCOF en charge
de la promotion de la santé à Alain Maron ministre de la COCOF
en charge de la santé & de l'action sociale
concernant *les subsides alloués à Infor-Drogues***

COCOF

Madame la Ministre-Présidente, Monsieur le Ministre,

Nous apprenions récemment dans la presse qu'un subside permettant à l'association Infor-Drogues d'intervenir depuis 25 ans dans 75¹ écoles, IPPJ et autres institutions sur les questions de drogues et d'addictions vient d'être supprimé.²

Cette décision survient à l'issue d'un appel à projet faisant suite au nouveau plan Santé lancé par votre cabinet et auquel une cinquantaines d'acteurs dont Infor-Drogues ont répondu.

Votre porte-parole³ a confirmé que le dossier avait été « *jugé insuffisant* » sans pour autant que ce ne soit « *une remise en question du travail qu'ils ont fait pendant cinq ans* », à savoir les actions menées dans le cadre du plan 2018-2022.

Aux 7 missions visiblement remplies du précédent plan, ont été ajoutées dans le plan 2023-2027 « *le soutien aux acteurs et actrices en matière de genre et le soutien aux acteurs et actrices en matière de démarche communautaire.* »

Or, selon « l'administration et le conseil consultatif de la Promotion de la santé⁴ (qui réunit des experts du secteur) », il semblerait que le dossier fourni par Infor-Drogues ne répondait pas entièrement à ces **nouvelles priorités** validées par le collège de la COCOF

De l'aveu même du plan, « *il existe plusieurs définitions de l'action communautaire qui présentent des spécificités particulières mais on retrouve le plus souvent la question d'un territoire partagé, des interactions sociales, les liens communs (sentiment d'appartenance, solidarité).* »

« *Les démarches communautaires en santé désignent ici des initiatives de personnes, d'organismes, de communautés (qu'elles soient territoriales, ou d'identités partagées) qui visent à apporter une ou des solutions collectives et solidaires à un problème ou à un besoin commun, qui contribuent à agir sur les déterminants de la santé, à améliorer la santé et à réduire les inégalités sociales de santé.* »

En cela, et notamment grâce à son travail en réseau, Infor-drogues semble pourtant répondre aux critères énoncés. Rappelons en effet qu'elle est également l'une des trois associations constitutives de l'asbl Eurotox, le Sous-Point focal de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'elle participe ainsi au Belgian Early Warning System Drugs (BEWSD)⁵, un système d'alerte précoce sur les drogues créé dans le cadre de l'action commune 97/396/JAI et supervisé par Sciensano.

La fin de la présence d'Infor-drogues dans les écoles et les nombreuses autres institutions pourrait donc priver le réseau de la récolte d'informations capitales sur les usages et les modes de consommation et l'empêcher de remplir son rôle de lanceur d'alertes précoces.

1 Notre service de prévention disparaît à Bruxelles. 03/04/2023

2 Annick Hovine. Infor-Drogues perd le subside bruxellois qui lui permettait de faire de la prévention. 04/04/2023

3 L'association d'accompagnement Infor-Drogues perd une partie de ses subventions. BX1, 05/04/2023

4 <https://ccf.brussels/appel-a-candidature-conseil-consultatif-francophone-bruxellois-section-de-la-promotion-de-la-sante/>

5 Note politique du Gouvernement fédéral relative à la problématique de la drogue. 19/01/2001



PARLEMENT
BRUXELLOIS

Madame la Ministre-Présidente, Monsieur le Ministre, voici donc mes questions :

- **Pouvez-vous confirmer que le subside a été refusé parce que le projet ne satisfaisait pas aux deux nouvelles priorités du plan 2023-2027 ?**
- **Quelles sont les raisons précises du refus de financement ?**
- **L'attribution des subsides est-elle soumise à l'obligation de remplir cumulativement les 9 missions ? Dans la négative, combien et lesquelles sont indispensables ?**
- **Combien d'emplois sont impactés par cette décision et quelles sont les mesures prises pour les préserver ?**
- **Pouvez-vous me communiquer les études en matière de prévention des assuetudes concernant le genre et la démarche communautaire qui ont permis de procéder à la sélection des projets ?**
- **Quels sont les outils mis en place pour palier à la fin du rôle de relais tenu par Infor-drogues dans le cadre du réseau Eurotox dans les 75 institutions concernées ?**
- **Pouvez-vous me communiquer la composition du conseil consultatif de la Promotion de la santé en ce compris les « experts du secteur » mentionnés ?**

Merci d'avance pour vos réponses.

Julien Uyttendaele